

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DICOM 17** Convention de co-organisation de la conférence « Mécénat Territorial et collectivités »

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation de la conférence « Mécénat Territorial et collectivités », jointe en annexe ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de co-organisation de la conférence « Mécénat Territorial et collectivités » ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation de la conférence « Mécénat Territorial et collectivités », jointe en annexe à la présente délibération ;

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**